

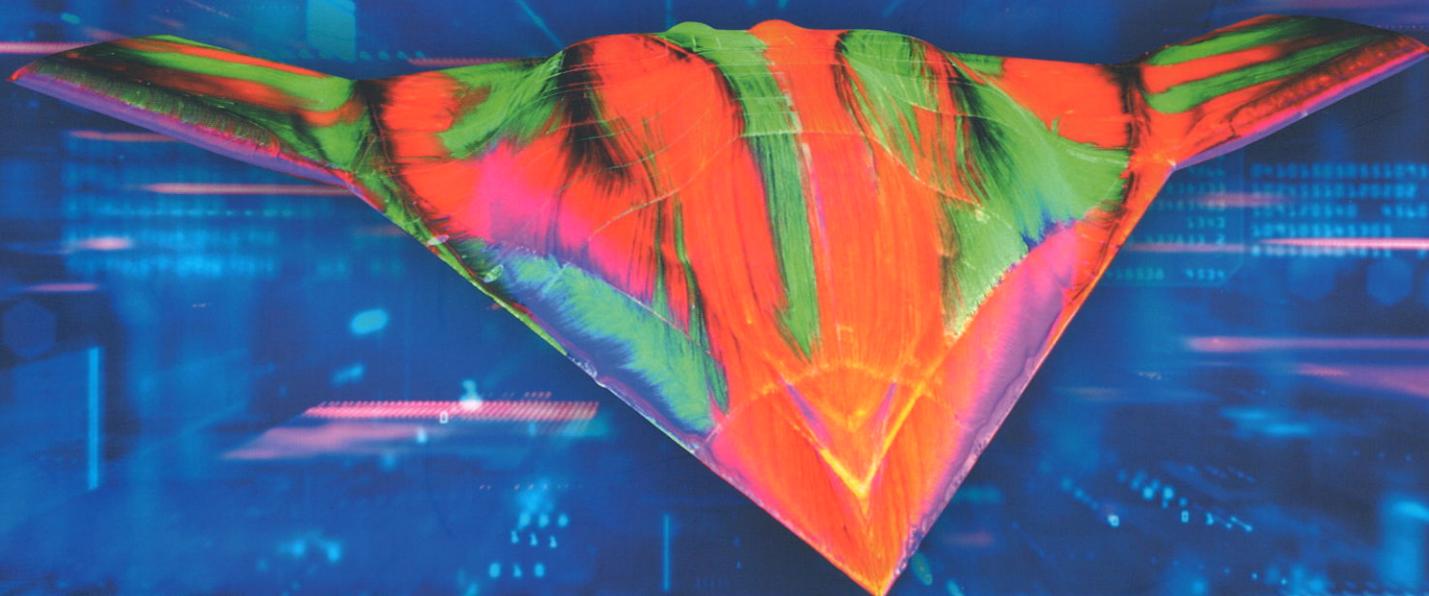
N° 206 - Janvier – Février – Mars 2021 - 12€

Magazine trimestriel



# Défense

## Questions sur les armements futurs



**Quelle politique industrielle de défense ?**

**L'innovation technologique militaire**

**La coopération entre ingénieurs et opérationnels**

**L'intégration du retour d'expérience dans le futur**

**La stratégie et la doctrine opérationnelle**

**La vision d'un industriel de défense**

*Visualisation pariétale avec des enduits colorés d'un démonstrateur de drone de combat aérien en soufflerie.*

© ONERA/Dassault Aviation/DGA

© Shutterstock

**GEOPOLITIQUE**

La politique étrangère  
du président Biden

**CINEMA**

Le philosophe Michel Onfray  
et l'Arménie

**COMMUNAUTE IHEDN**

Nouvelle formule des sessions de  
formation en 2021

# Le Fonds européen de défense et la préparation des armes futures

De toutes les initiatives en faveur de la défense européenne lancées dans la foulée des événements de 2014 à 2016, le Fonds européen de défense (FED) est sans nul doute la plus prometteuse.



Vue d'artiste de l'Eurodrone, moyenne altitude longue endurance (MALE), une capacité essentielle pour l'autonomie stratégique européenne, qui nécessite une initiative commune.

Il y a à cela plusieurs raisons. La première est que, pour la première fois, l'Union européenne utilise la carotte de l'argent et non pas le bâton de la réglementation, comme elle l'a fait, sans grand succès, en 2009 avec les directives du « paquet défense ». Et cela potentiellement change la donne. Au lieu de parler dans le vide d'une réglementation qu'ils feront tout pour contourner, les États membres se voient offrir la possibilité de réaliser des projets concrets qu'ils n'auraient pas été capables de financer seuls.

Précisément, et c'est la deuxième raison, le FED recourt le plus possible, dans son volet R&D qui représente les deux tiers du programme, à l'effet de levier. Ne feront l'objet d'une aide que les projets pour lesquels les États-membres acceptent de financer l'essentiel, soit 80 % en règle générale. L'Union évite ainsi de développer, comme ce fut le cas pour la recherche de sécurité, des projets séduisants mais qui n'intéressent pas vraiment les États membres.

Troisième raison, avec son mode de décision, la double comitologie, le FED associe la capacité

d'exécution des États membres, sans lesquels rien n'est possible en matière de défense, avec l'efficacité de la Commission dans la prise de décision et sa capacité à aller au-delà du plus petit commun dénominateur auquel condamne la règle de l'unanimité. Le FED joue ainsi le rôle d'une boîte de vitesses dont les engrenages permettent de démultiplier l'énergie des États membres à des projets communs.

Quatrièmement le FED intervient sur la partie de l'industrie de défense la plus sensible et la plus fragile. La plus sensible, car l'innovation de défense contribue à la victoire militaire et améliore la compétitivité industrielle à l'export comme sur le marché intérieur. La plus fragile, parce que c'est un domaine très secret et où les États membres sont le moins enclins à coopérer. En 2018, la R&T menée en collaboration européenne ne représentait que 153 millions €<sup>1</sup> sur un total de 1,6 milliard (2,1 avec le Royaume-Uni) soit à peine 9,5 %.

## L'effort placé sur la R&D

C'est donc bien dans ce domaine de la recherche de défense que des progrès colossaux restent à faire. Cela devrait être d'autant plus facile à faire que si tous les États membres n'ont pas une industrie de défense développée, tous ont des chercheurs susceptibles de travailler dans des bureaux d'études ou dans des PME et tous ces cerveaux peuvent prétendre y participer. Faire participer tous les États membres sans dupliquer les capacités industrielles qui existent déjà est donc possible. C'est une des conditions essentielles du succès. Malgré tout cela, il serait illusoire de trop attendre du FED. Tout d'abord parce que son volume financier, tel qu'il a été réduit par les États membres par rapport à la proposition initiale de la Commission, ne permettra pas de faire des miracles. Avec 7,9 milliards € sur 7 ans (2021-2028) il ne met à la disposition de l'industrie qu'un volume

<sup>1</sup> : dont 111 millions pour la France.

de 1,1 milliard € par an en moyenne. Cela est à comparer aux 6,3 milliards € (8,7 avec le RU) dépensés en 2018 par les États membres... et les 78 milliards € dépensés par les États-Unis la même année (96 milliards en 2020). Le risque d'éviction technologique des armements européens est donc loin d'être conjuré, même si comme en atteste l'exemple russe, on peut faire beaucoup de choses avec peu d'argent, à condition de savoir ce que l'on veut faire.

Précisément, l'efficacité de la recherche de défense tient en grande partie à son lien avec la planification de défense et en particulier à la capacité de cette planification à anticiper les menaces futures. Pour simplifier le propos, il ne servirait à rien de développer des chars de combat ou un drone MALE<sup>2</sup> armé si la principale menace à laquelle sera confrontée l'Union dans dix ans sera la guerre informationnelle ou si elle n'a aucune intention de mener des opérations de gestion de crise de haute intensité dans son voisinage.

Au demeurant, la recherche de défense ne produit ses effets que dans le temps long. Il ne faut donc pas attendre du FED qu'il comble les lacunes capacitaires en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC). D'autant que la planification de défense européenne, telle qu'elle s'effectue au travers du *Plan de développement capacitaire* de l'Agence européenne de défense, résulte d'une approche *bottom-up* qui dessine davantage les plages de coopération possibles entre les États membres dans tous les domaines, qu'une approche *top-down* mettant en évidence les lacunes capacitaires à combler dans le champ restreint de la PSDC.

## Révolution culturelle

Enfin, de mauvaises fées pourraient se pencher sur le berceau du FED, en particulier le « juste retour » industriel sur une base géographique. Car si les projets sont sélectionnés en fonction du passeport de leurs porteurs, non seulement le FED ne créera pas de la valeur ajoutée européenne, mais il en détruira. Le but du jeu n'est pas d'arroser les sables de certains déserts technologiques ni d'assurer les fins de mois de quelques industriels en manque de contrats, mais de contribuer à « *l'excellence, l'efficacité et la capacité d'innovation de la base industrielle et technologique à travers toute l'Union, ce qui*

*contribuera à son autonomie stratégique et sa liberté d'action* » (article 4 du règlement du FED).

Une autre mauvaise fée serait celle qui conduirait le comité de programme à vouloir produire le plus rapidement possible des équipements politiquement visibles mais militairement inutiles, à seule fin de pouvoir exhiber des résultats « concrets » ou pour maintenir des capacités certes critiques, mais inappropriées. L'industrie de la défense est au service de la défense et non l'inverse ; en théorie au moins. Enfin, il faut se garder de la complexité bureaucratique. Or elle est parfois nécessaire pour assurer l'intégrité des processus. Elle peut également résulter de la volonté d'atteindre trop d'objectifs à la fois : favoriser les projets structurants, mais aussi les PME, la coopération transfrontalière, la recherche disruptive, l'excellence, l'autonomie stratégique, etc... Il ne faudrait pas que l'excès de complexité décourage les plus innovants. Dans le même registre il faut prendre garde à ce que des scrupules éthiques ne condamnent *a priori* tout projet dans l'intelligence artificielle qui sera certainement au cœur des systèmes d'armes futurs. En conclusion, le succès du FED sera mesuré à l'aune de sa capacité à produire des armements que les États membres n'auraient pas pu développer seuls et qui seront en adéquation avec les menaces et les ambitions de l'Union européenne. Comme disent nos amis britanniques, qui pour l'instant font mine ne pas être intéressés par le FED, tout au contraire de leurs cousins américains, *the proof of the pudding is in the eating*. Rendez-vous dans dix ans.

Frédéric Mauro

Chercheur associé à l'IRIS,  
Avocat au barreau de Bruxelles

2 : Moyenne altitude longue endurance.



Le Fonds européen de défense soutient notamment des solutions dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la réalité virtuelle.